

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT AVDL - SAINT-BRIEUC LOUDEAC

Bilan d'activité 2020
Mars 2021

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL	3
2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2019	4
a) Nombre de mesures AVDL.....	4
b) Origine de la demande	5
c) La situation familiale.....	5
d) Les âges.....	6
e) Situation logement/hébergement au démarrage de ma mesure.....	7
f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure	8
3. CONCLUSION et PERSPECTIVES.....	9

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- Des places de stabilisation (6places)
- Une pension de famille (30 places)
- Deux structures d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places) et Hybiscus (26 places)
- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- L'intermédiation locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO

ADALEA gère aussi :

■ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement vise à accorder à des publics éloignés du logement ou en passe d'en être exclu, un accompagnement social spécifique s'inscrivant dans le temps et nécessitant une technicité dont ne disposent pas les travailleurs sociaux exerçant leur activité dans le cadre des dispositifs de droit commun. Il intervient exclusivement en cas de problématiques liées à la recherche, à l'accès ou au maintien dans un logement autonome voire dans un logement provisoire au titre de l'ALT. Sont exclus des mesures AVDL les publics bénéficiant de mesures MASP, MAJ, MAESF, ASLL, curatelle, tutelle.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit uniquement autour d'un des trois objectifs suivants :

- La recherche de logement
- L'accès/l'intégration dans un logement
- Le maintien dans un logement autonome

Un cahier des charges définissant les modalités de réalisation d'une mesure a été élaboré sur le département par la DDCS 22 en 2011. Des prestataires ont été désignés par la DDCS afin de mettre en œuvre ces mesures sur l'ensemble du département. Adalea assure cette prestation sur les secteurs de Saint-Brieuc et de Loudéac. Les mesures AVDL sont opérationnelles depuis le milieu de l'année 2011.

La durée des mesures a été établie à 3 mois. En fonction des situations, les mesures peuvent être renouvelées dans la limite de 12 mois.

Le bilan présenté reprend les différents items demandés par la DDCS 22 dans le cahier des charges qui est commun à l'ensemble des prestataires.

2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2020

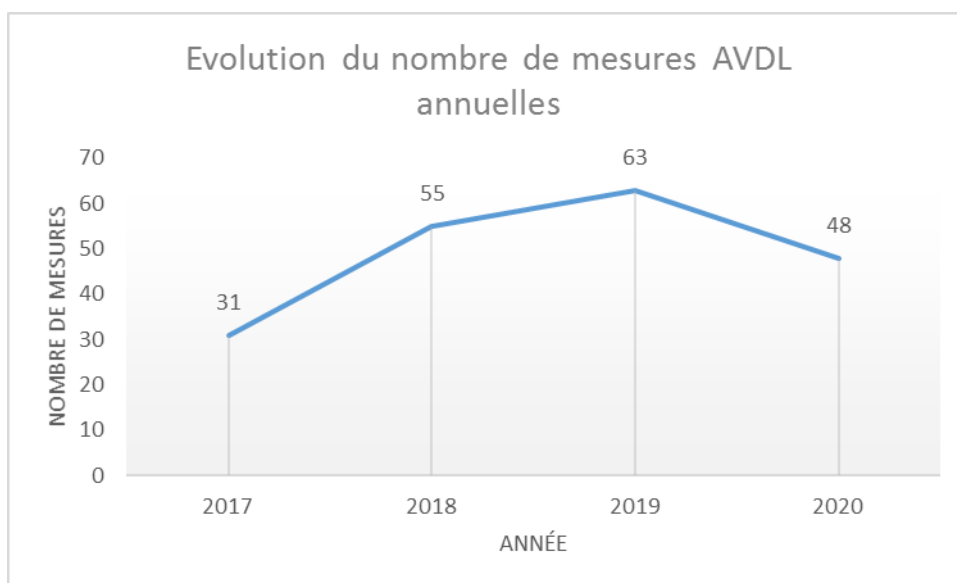
a) Nombre de mesures AVDL

	Nb de ménages	%
AVDL Recherche	35	72.92 %
AVDL Accès	10	20.83 %
AVDL Maintien	3	6.25 %
TOTAL	48	100 %

48 ménages ont été accompagnés en 2020.

Nous observons, selon les années et les périodes, une inégalité dans le nombre de prescription qui demandent une grande adaptabilité interne.

Pour information ci-dessous un graphique montrant le nombre de prescriptions sur ces quatre dernières années :



Comme chaque année la majorité des mesures concernent la recherche de logement (près de 73% cette année contre 81 % en 2019) et très peu le maintien en logement 6.25 % cette année contre 3.18 % en 2019).

b) Origine de la demande

prescripteurs	Nb de ménages	%
SIAO *	14	29.17 %
Gestionnaires de structures d'hébergement	33	68.75 %
Gestionnaires de logement adapté	-	-
Travailleurs sociaux de secteur	1	2.08 %
CCAPEX	-	-
Commission de médiation DALO	-	-
Bailleurs sociaux	-	-
Autres	-	-
TOTAL	48	100 %

33 mesures (soient près de 69 %) viennent des structures gestionnaires d'hébergement. Cela concerne les mesures pour les personnes en hébergement ou en sortie d'hébergement financé par les services de l'Etat (ALT mais également hébergement d'urgence).

14 mesures cette année ont été prescrites par le SIAO/SIAO 115. Le nombre de travailleurs sociaux de secteur est réduit car les ASS ne peuvent compléter la demande AVDL aujourd'hui et orientent les personnes en rdv SIAO pour le faire.

Concernant la demande relevée par nos services, il s'agit d'une demande ASLL requalifiée en mesure AVDL. Cela interrogeant parfois sur le public cible pour l'AVDL notamment lorsque la personne a une orientation CHRS/stabilisation.

Pour rappel l'AVDL, Accompagnement Vers et Dans le Logement, n'est pas adapté aux personnes n'étant pas en capacité d'effectuer des démarches seules ou ayant à travailler la capacité à habiter au préalable. Nous nous retrouvons donc souvent ? dans ces cas de figure ? dans une situation d'échec où la personne ne peut pas faire avancer sa situation sans un accompagnement plus renforcé.

c) La situation familiale

Composition familiale	Nombre	%
Personnes isolées	28	58.33 %
Familles monoparentales	16	33.33 %
Couples sans enfant	2	4.17 %
couples avec enfants	2	4.17 %
Femmes Victimes de Violences	-	-
TOTAL	48	100 %

Le nombre de personnes isolées accompagnés sur le dispositif se maintient cette année avec près de 58 % (pour rappel les personnes isolées représentaient 86 % en 2019).

Les familles monoparentales représentent toujours une part importante des personnes accompagnées avec 33 %. Ces ménages ont souvent des besoins de soutien et relais pour trouver un équilibre au quotidien notamment en termes de garde d'enfant/mobilité/recherche d'emploi en parallèle de la recherche de logement. Le contexte sanitaire de cette année n'a pas été aidant pour trouver relais sur ces différentes problématiques ou pour permettre à ces personnes de faire évoluer leur situation dans un délai restreint.

Aucune femme victime de violences n'a été accompagnée en 2020. Cela est probablement à mettre en lien avec l'accompagnement développé pour les femmes victimes de violences sur l'urgence réalisé en parallèle de l'AVDL.

d) Les âges

Nombre de personnes	Nombre de personnes				Enfants
	Hommes	%	Femmes	%	
Moins de 18 ans					10
18-25 ans	-	-	-	-	
26-39 ans	12	36.36 %	10	52.63 %	
40-59 ans	20	60.61 %	7	36.84 %	
+ 60 ans	1	3.03 %	2	10.53 %	
TOTAL	33	100 %	19	100 %	

- L'âge des hommes accompagnés est beaucoup plus importants que l'année passée : Près de 64 % des hommes ont plus de 40 ans (contre 41 % en 2019) dont un homme âgé de plus de 60 ans.
- Chez les femmes la tranche des 26-39 est majoritaire en 2020 avec 52.63 % des personnes accompagnées (26.92 % en 2019).
- Nous n'avons pas accompagné de 18-25 ans cette année sur le dispositif ce qui est assez exceptionnel.

e) Situation logement/hébergement au démarrage de la mesure

Nombre de ménages	Nombre	%
Rue	1	2.08 %
Hébergement Chez un Tiers (y compris Membres de la Famille)	1	2.08 %
Hébergement d'urgence	12	25.00 %
Hôtels	-	-
Place de stabilisation	-	-
Sortie CHRS logement parc public	9	18.75 %
ALT	23	47.93 %
Logement en sous-location, bail glissant ou non	-	-
Logement en gestion Locative Adaptée	-	-
Maison Relais & Résidence Accueil	1	2.08 %
Foyers Jeunes Travailleurs	-	-
Autres Foyers(RPA , Personnes handicapées)	1	2.08 %
Logement Autonome dans le parc public	-	-
Logement Autonome dans le parc privé	-	-
Hôpital / Hôpital psychiatrique	-	-
TOTAL	48	100 %

Une baisse des ménages en ALT au démarrage de la mesure est à observer cette année : 47.93 % contre 55.56 % en 2019.

Cela est lié à une augmentation des ménages en hébergement d'urgence : 25 % en 2020 contre 20.63 % en 2019.

Une personne était sur la rue pendant son accompagnement AVDL. **Tout comme certains ménages sur l'urgence, en attente d'une entrée CHRS ou Places de stabilisation, cela questionne les professionnels en termes d'adaptation entre le type d'accompagnement et les besoins des personnes.**

Nombre de requérants "logement" DALO	-
Sur total origine	-

En 2020, à l'instar des dernières années, aucun ménage n'a effectué de recours auprès de la commission de médiation pour le droit au logement (DALO).

Ceci est dû notamment à un bon partenariat avec les bailleurs et/ou à l'utilisation de l'outil Capacité à habiter pour les ménages en sortie de dispositifs.

f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure

DUREE des mesures							
Logement	Nombre	% sur le nombre de dossier	Mesure 3 mois	1 renouvellement de 3 mois	2 renouvellements de 3 mois	3 renouvellements de 3 mois	4 renouvellements de 3 mois
Accès à un logement du parc locatif social	12	48.00 %	3	3	4	1	1
accès à un logement du parc locatif privé	5	20.00 %	2	3	-	-	-
Sous location	-	-	-	-	-	-	-
Maison Relais/Résidence Accueil	-	-	-	-	-	-	-
Autre*	8	32.00 %	3	1	3	-	1
TOTAL	25	100 %	8	7	7	1	2

* autre : 1 décès, 4 toujours en ALT insertion, 2 hébergés par des tiers, 1 toujours en ALT d'Urgence

68 % des ménages accompagnées sont en logement autonome à la sortie de l'accompagnement. Nous progressons par rapport à l'année 2019 (42 % seulement). Parmi les réussites pour ces sorties, il est à noter un partenariat de qualité avec les bailleurs publics. En effet, cette année 48 % des ménages ont pu voir leur demande de logement aboutir via notamment l'Outil Capacité à habiter.

20 % des ménages ont trouvé un logement dans le parc privé.

On observe peu de renouvellement au-delà de 6 mois de mesures. (3 renouvellements)



3. CONCLUSION et PERSPECTIVES

De nouvelles orientations sont apparues depuis 3 ans qui concernent des ménages hébergés dans le cadre de dispositifs d'urgence (ALT – Hybritel et Hybiscus). Ces orientations questionnent de plus en plus pour les personnes en attente d'accompagnement renforcé (type CHRS ou Places de stabilisation). Le développement parallèle de dispositif d'accompagnement adapté type ASRU serait à mettre en lien.

Les modalités de la mesure AVDL ne sont pas forcément suffisantes pour assurer un accompagnement spécifique dans le cadre de l'urgence, un volume horaire plus conséquent (1 rendez-vous par semaine), serait plus approprié.

Le fonctionnement actuel de l'AVDL va être retravaillé en 2021 de par le lancement de l'appel à projet Accompagnement Vers et Dans le Logement lancé par la Région Bretagne et l'ARO Bretagne.

A l'instar du travail qui a été mené pour le public femmes victimes de violences accueillies sur les logements d'urgence, un groupe de travail SIAO/gestionnaires des mesures pourrait être mis en place afin de mesurer les besoins et construire un module d'accompagnement.